



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement no. 182 modifiant le règlement no.106 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 22 janvier 2024, à chacun des endroits suivants :

- Site web de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery (<https://www.saint-marc-de-figuery.org/>);
- Bureau de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery situé au 162, chemin des Prés à Saint-Marc-de-Figuery;

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Marc-de-Figuery ce 22^e jour de janvier 2024.

Martine Lachaine

Martine Lachaine
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery
162, chemin des Prés
Saint-Marc-de-Figuery (Québec) J0Y 1J0
Tél. : (819) 732-8501